



Date 2026-01-20

Décision interlocutoire de la Commission CB-CDA 2026-008

Numéro d'instance PT25-13

Instance Tarif Artisti – Radio Satellitaire (2018-2026)

Gestionnaire de l'instance Daniela Bassan

[1] Le 16 janvier 2026, les parties ont conjointement demandé une prorogation du délai additionnel jusqu'au 27 février 2026 pour déposer l'énoncé conjoint des questions (ÉCQ) afin de s'assurer que toutes les questions sont correctement prises en compte à la satisfaction des parties.

[2] La demande est accordée. Les parties doivent déposer leur ÉCQ au plus tard le **27 février 2026**.